

**Agence Régionale de l'Hospitalisation
La Réunion Mayotte**

Réf : n°0200557

A R R E T E N° 05/2007/A.R.H./I.R.S.

plaçant un praticien hospitalier en position statutaire

La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article R.6152-48 ;

Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion-Mme Vigneron-Meleder (Huguette) ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 28 décembre 2006 ;

Vu les avis réglementairement requis ;

A R R E T E

Article 1^{er} . - M. le docteur Salomone (Gerard) est placé(e) en position de mission temporaire afin de participer à une mission humanitaire à Chypre avec l'Association Le Médical de la Réunion du 18 janvier 2007 au 26 janvier 2007.

Article 4. - La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 9 janvier 2007

La Directrice

H. VIGNERON-MELEDER